

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kelly perreault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0521487aff399fef5808114f>

Date d'obtention : 2024-01-18 15:28:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous devons suivre les étapes qui sont claires

De ne jamais regarder les images ou vidéo

poser les questions inscrites sur le document et ne pas déroger pour ne pas nuire à une future enquête

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Seulement de respecter les étapes, car je travaillais déjà en collaboration avec les policiers. Je savais que je ne devais pas regarder les images et que je devais faire attention pour ne pas insinuer des choses en posant des questions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à bien suivre les étapes dans l'ordre